

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont conclues entre la société KITCH société par actions simplifiée dont le siège social est sis au 18 rue Meynadier 75019 PARIS - (ci-après « Dinettes ») et toute personne morale ou physique majeure souhaitant procéder à un achat des produits Dinettes à des fins professionnelles (ci-après le Client). Elles visent à définir les conditions générales applicables à tout achat de produits Dinettes par le Client (ci-après la « Commande »). Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits proposés par Dinettes à la vente.

Toute commande passée par le Client implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV. En cas de contradiction entre les présentes CGV et tout document contractuel utilisé par le Client, les termes des présentes conditions générales feront foi et prévaudront.

Dinettes se réserve le droit de modifier ces CGV à tout moment, les CGV applicables à la Commande sont celles qui auront été communiquées et acceptées par le Client lors de sa passation de Commande.

2. COMMANDE

Toute commande doit faire figurer le nom, le numéro de modèle, la désignation et la quantité de produits requis par le Client. Les commandes seront transmises par écrit, email, télécopie ou tout autre mode de transmission qui serait convenu entre Dinettes et le Client.

Toute commande ne sera réputée ferme et définitive qu'à compter du versement par le Client d'une avance sur le prix total de la commande dont le montant sera notifié par Dinettes lors de son acceptation de la Commande.

Sans préjudice du refus d'une Commande par Dinettes, toute demande d'annulation d'une Commande devra être faite par écrit et est subordonnée à l'accord écrit préalable de Dinettes.

Les éventuelles demandes de modification de la commande ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de Dinettes, que si elles sont notifiées dans un temps permettant à Dinettes d'y répondre, et sont subordonnées en tout état de cause à l'accord écrit et préalable de Dinettes.

3. TARIFS

Les prix des Produits sont indiqués en euros. Les prix des Produits ne tiennent pas compte des éventuelles taxes, frais d'expédition, commission, emballage, facturés en sus du prix des produits et indiqués au Client au moment de l'acceptation de la commande par Dinettes.

Les prix de vente des produits peuvent être modifiés par Dinettes à tout moment. En revanche, la facturation est effectuée selon les tarifs en vigueur au moment de

la passation de Commande par le Client et sous réserve de la disponibilité des produits commandés.

4. LIVRAISON

Dinettes s'efforcera de livrer les produits en respectant la date de livraison notifiée dans son acceptation de la commande. Toutefois, cette date ne sera interprétée que comme une date indicative et ne pourra donner lieu à l'application d'aucunes pénalités, indemnités ou compensation en cas de retard. Dinettes ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage ou préjudice causé par un retard de livraison.

Les délais de livraison sont en outre suspendus de plein droit en cas d'événements de force majeure ayant pour conséquence de retarder la livraison tels que des défauts et retards dans la livraison des fournisseurs de Dinettes, des grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de Dinettes ou de ses fournisseurs, les grèves des transporteurs, toute modification de la réglementation, les incendies, les inondations, les guerres et les arrêts de production ou toute autre circonstance similaire indépendante de la volonté de Dinettes.

5. TRANSPORT – RÉCEPTION

Le transfert des risques sur les marchandises a lieu dès leur expédition à partir des entrepôts de Dinettes.

En cas d'avaries, de pertes ou de manquants, il appartient au Client d'inscrire sur les documents de transport des réserves claires et précises et complètes et de les confirmer au transporteur par lettre recommandée avec AR dans les trois jours de la réception, conformément à l'article L133-3 du Code du commerce. Les réserves formulées par le Client ne suspendent pas ses obligations de paiement au titre de toute somme due.

Les réserves telles que « acceptation sous réserve » ou « signé non inspecté » ne sont pas acceptées. Le Client devra fournir tous les justificatifs quant à la réalité de tout vice constaté lors de la réception.

6. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures émises par Dinettes sont facturées en euros.

Le Client devra verser une première avance sur le montant total de la Commande dans les huit (8) jours à compter de l'acceptation par Dinettes de la Commande comportant la notification du montant de l'avance requise pour la finalisation de la Commande.

Le solde de la Commande devra être payé dans les trente (30) jours à compter de la date de la facture émise par Dinettes. Tous les paiements devront être réalisés sans aucune déduction ni ajournement relatif à un litige ou une réclamation quelconque ou relatif à une taxe imposée par ou sous l'autorité d'un Etat ou d'une autorité publique.

Tout défaut de paiement à la date d'échéance autorisera

Dinettes à facturer des intérêts à un taux égal au taux de référence en vigueur majoré de 5 % sur les factures impayées de la date d'échéance à la date effective de paiement ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement selon les modalités prévues par les dispositions applicables du Code de Commerce.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Sauf décision préalable, expresse et écrite de la part de Dinettes, notifiée au Client avant la livraison de chaque Commande, il est convenu que la propriété des marchandises commandées et/ou livrées ne sera transférée qu'après complet paiement du prix des produits commandés.

Le Client s'engage à informer la Dinettes de tout fait de nature à compromettre le droit de propriété de Dinettes sur les produits. Le Client sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les produits vendus par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente. Il devra, dès qu'il en aura eu connaissance, en aviser Dinettes pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts.

Dinettes se réserve la faculté de céder son droit de propriété sur les marchandises livrées, et de ne reverser les acomptes éventuellement versés par le Client que si ce dernier est à jour de ses obligations.

8. GARANTIES DES PRODUITS – RETOURS

8.1. Garantie :

Dinettes garantit que les Produits sont exempts de vices et défauts de fabrication pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de livraison et sous réserve du complet paiement des sommes dues.

Cette garantie ne s'applique pas aux défauts résultant du montage, de l'usage, du stockage inapproprié, de la mauvaise réparation, de l'usure ordinaire, du vieillissement des produits (corrosion, rayures, etc.) et des altérations ou modifications apportées au Produit sans l'accord exprès, par écrit de Dinettes, ainsi que de tout manquement à observer les recommandations pratiques et procédures de montage, usage et entretien fournies avec la documentation relative aux produits. La garantie ne s'applique également pas aux pièces d'usure comprenant notamment les roues, charnières, pièces de verrouillage, quincaillerie.

La garantie est expressément limitée à la réparation ou au remplacement des produits ou composants durant la période précisée ci-dessus, dont, après inspection, seraient défectueux. La garantie exclue toute procédure de compensation ou d'indemnité de quelque nature que ce soit. Le remplacement ou la réparation des Produits libérera Dinettes de ses obligations au titre du présent article et ne prolongera pas la durée de la garantie.

La présente garantie contractuelle ne couvre pas les frais de déplacement, de transport ou d'expédition et les frais de dépose-repose tels que frais de manutention. A l'issue de la période de garantie des Produits objets du

présent Contrat, si le Client a besoin d'une assistance dans le cadre de la réparation des Produits, Dinettes pourra proposer ses services moyennant le paiement par le Client du prix convenu au cas par cas entre les Parties.

Toute autre garantie en raison de défaut de bien est explicitement exclue ou, pour autant qu'elle ne peut pas être valablement exclue, requiert que le Client agisse dans un délai de six (6) mois à compter de la livraison du ou des produits.

8.2. Retour des Produits :

tout retour de produits ne sera accepté que s'il a fait l'objet d'un accord préalable et écrit de Dinettes. Les produits dont le retour a été accepté devront être retournés aux risques et périls du Client dans leur conditionnement et ne présenter aucun signe de démontage et d'utilisation.

Tous les frais associés aux expéditions de retours, y compris les frais de transport, sont la responsabilité du Client. Dans le cas où tout produit serait retourné avec des accessoires ou emballages manquants, Dinettes pourra réclamer le remboursement de la valeur des éléments manquants.

En de retour de Produits à Dinettes qui ne s'avèrent ne pas être défectueux, ces Produits seront retournés au Client, aux frais et risques de ce dernier, Dinettes se réservant le droit de facturer Client les coûts de test et d'inspection.

9. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Dinettes et de ses assureurs sera limitée au remplacement ou à la réparation des produits défectueux, Dinettes ne pourra en conséquence être tenu pour responsable en cas de dommages directs ou indirects subis par le Client ou tout tiers dans le cadre de la vente, l'utilisation ou l'entretien des produits.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La marque Dinettes, ainsi que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés aux produits fabriqués par Dinettes tels que, sans que cette liste soit limitative, les brevets, dessins et modèles, secrets de fabrique, illustrations, images, sons et logos demeurent la propriété exclusive de Dinettes ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle concerné.

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation sur quelque support que ce soit sans accord exprès, écrit et préalable de Dinettes est strictement interdite. En particulier, le Client s'interdit toute reproduction, réédition, citation, copie servile ou autre des Produits, emballages et marques dont il s'agit sans l'accord exprès, écrit et préalable de Dinettes.

11. DONNÉES PERSONNELLES

Dinettes peut être amené à collecter des données personnelles appartenant au Client.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès et de

rectification de ses données personnelles en contactant Dinettes à l'adresse: 155 Boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS.

12. LUTTE ANTI-FRAUDE

Dans le cadre de la lutte anti-fraude, Dinettes pourra procéder à des vérifications automatiques sur les éléments fournis, tels que les coordonnées de facturation, de livraison et bancaires.

13. RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation, le Client peut contacter le Service Clients Dinettes

- Soit par téléphone : 01 71 93 65 02

- Soit par courrier à l'adresse suivante :

155 Boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS

- Soit par e-mail à l'adresse suivante :

contact@dinettes.fr

14. LITIGES – LOI APPLICABLE

Les présentes CGV et plus généralement les rapports contractuels entre Dinettes et le Client sont soumis à la loi française.

En cas de litige relatif aux présentes CGV et/ou à l'existence, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat conclu entre Dinettes et le Client, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire.

Il est précisé que la tentative préalable de solution amiable n'interrompt en aucun cas la période légale de garantie.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1. PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Location (ci-après les « CGL ») sont conclues entre la société KITCH sociétés par actions simplifiées dont le siège social est sis au 18 rue Meynardier 75019 PARIS - (ci-après « Dinettes ») et toute personne morale ou physique majeure souhaitant procéder à une location des produits Dinettes à des fins professionnelles (ci-après le Client). Elles visent à définir les conditions générales applicables à toute location de produits Dinettes par le Client (ci-après la « Commande »). Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits proposés par Dinettes à la location.

Toute commande passée par le Client implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGL. En cas de contradiction entre les présentes CGL et tout document contractuel utilisé par le Client, les termes des présentes conditions générales feront foi et prévaudront.

Dinettes se réserve le droit de modifier ces CGL à tout moment, les CGL applicables à la Commande sont celles qui auront été communiquées et acceptées par le Client lors de sa passation de Commande.

2. COMMANDE

Toute commande doit faire figurer le nom, le numéro de modèle, la désignation, la quantité de produits et la durée de location requise par le Client. Les commandes seront transmises par écrit, email, télécopie ou tout autre mode de transmission qui serait convenu entre Dinettes et le Client.

Toute commande ne sera réputée ferme et définitive qu'à compter du versement par le Client d'une avance sur le prix total de la commande dont le montant sera notifié par Dinettes lors de son acceptation de la Commande.

Sans préjudice du refus d'une Commande par Dinettes, toute demande d'annulation d'une Commande devra être faite par écrit et est subordonnée à l'accord écrit préalable de Dinettes. Toute annulation entraînera la facturation d'au moins la moitié des sommes dues au titre produits commandés et la facturation de la totalité des sommes dues en cas d'annulation moins de cinq (5) jours avant la date d'expédition des produits.

Les éventuelles demandes de modification de la commande ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de Dinettes, que si elles sont notifiées dans un temps permettant au à Dinettes d'y répondre, et sont subordonnées en tout état de cause à l'accord écrit et préalable de Dinettes.

3. TARIFS

Les prix des produits sont indiqués en euros en fonction de la durée de location acceptée par Dinettes. Les prix des produits ne tiennent pas compte des éventuelles taxes, frais d'expédition, commission, emballage, facturés en sus du prix des produits et indiqués au Client au moment de l'acceptation de la commande par Dinettes.

Les prix de location des produits peuvent être modifiés par Dinettes à tout moment. En revanche, la facturation est effectuée selon les tarifs en vigueur au moment de la passation de Commande par le Client et sous réserve de la disponibilité des produits commandés.

4. DÉPÔT DE GARANTIE

En garantie des obligations contractées par le Client, celui-ci dépose un chèque de garantie auprès de Dinettes dans les huit jours à compter de l'acceptation de la Commande par Dinettes. Ce chèque de garantie correspond au coût du bien loué à l'achat.

En cas de défaut de restitution du matériel loué en bon état, ou de défaut de paiement du prix de la location, le chèque de garantie pourra être encaissé par Dinettes et se compensera à due concurrence avec les indemnités dues sans préjudice pour Dinettes d'obtenir l'intégralité des sommes lui revenant.

5. LIVRAISON

Dinettes s'efforcera de livrer les produits en respectant la date de livraison notifiée dans son acceptation de la commande. Toutefois, cette date ne sera interprétée que comme une date indicative et ne pourra donner lieu à l'application d'aucunes pénalités, indemnités ou compensation en cas de retard. Dinettes ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage ou préjudice causé par un retard de livraison.

Les délais de livraison sont en outre suspendus de plein droit en cas d'événements de force majeure ayant pour conséquence de retarder la livraison tels que des défauts et retards dans la livraison des fournisseurs de Dinettes, des grèves de la totalité ou d'une partie du personnel de Dinettes ou de ses fournisseurs, les grèves des transporteurs, toute modification de la réglementation, les incendies, les inondations, les guerres et les arrêts de production ou toute autre circonstance similaire indépendante de la volonté de Dinettes.

6. TRANSPORT – MISE À DISPOSITION

Le transfert des risques sur les produits a lieu dès leur expédition à partir des entrepôts de Dinettes. La prise de possession des produits transfère la garde juridique du matériel au Client qui en assume l'entière responsabilité. Dans le cas où la prise de possession ne pourrait intervenir en présence des deux parties (livraison sur le lieu en l'absence d'un collaborateur du Client), Dinettes et le Client conviennent expressément que le bon de livraison signé par le transporteur fait foi de la mise à disposition, de sa date et de son heure.

À la demande de l'une ou l'autre des parties, un état contradictoire est dressé lors de la réception des produits. En l'absence d'état contradictoire, le matériel loué est réputé en parfait état de location à défaut de réserves écrites dans les trois heures de sa mise à disposition telle que mentionnée sur le bon de livraison.

7. MONTAGE – UTILISATION

Le Client doit être présent lors de la livraison et de la

restitution des matériels loués. Il reconnaît recevoir les produits en bon état, aptes au fonctionnement et en règle avec les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Le Client devra procéder au montage et à l'installation des produits en respectant les recommandations et procédures de montage, usage et entretien fournies avec la documentation relative aux produits. La location est présumée pour une utilisation dite « normale » des produits correspondant à celle préconisée par la documentation de Dinettes. Le Client est responsable de tout dommage résultant d'une utilisation non conforme à la destination des produits.

Le Client est également responsable de l'utilisation du matériel, en ce qui concerne notamment :

- la nature du sol et du sous-sol,
- le respect des règles régissant le domaine public,
- la prise en compte de l'environnement.

Il doit confier le matériel à un personnel qualifié, le gérer en bon père de famille, le maintenir constamment en bon état de marche et l'utiliser en respectant les consignes réglementaires d'hygiène et de sécurité.

La location étant conclue en considération de la personne du Client, il est interdit à ce dernier de sous-louer et/ou de prêter le matériel sans l'accord de Dinettes.

Toute utilisation non conforme à la destination normale du matériel loué donne au Dinettes le droit de résilier le contrat de location et d'exiger la restitution du matériel.

8. ENTRETIEN DU MATÉRIEL

Le Client procédera sous son entière responsabilité, quotidiennement, aux vérifications et entretiens conformément à la documentation fourni par le Dinettes.

L'entretien du matériel à la charge du Client comprend, entre autres, le remplacement des pièces courantes d'usure et un nettoyage régulier des produits. Les réparations en cas d'usure anormale ou rupture de pièces dues à une utilisation non conforme, un accident ou une négligence sont à la charge du Client.

Le Client est en outre tenu de protéger les produits contre toute dégradation : vandalisme, surcharge, intempéries, vent, pluie, neige, gel...

9. RESPONSABILITÉ – DOMMAGE AU MATÉRIEL

La responsabilité de Dinettes et de ses assureurs sera limitée au remplacement ou à la réparation des produits défectueux, Dinettes ne pourra en conséquence être tenu pour responsable en cas de dommages directs ou indirects subis par le Client ou tout tiers dans le cadre de la location, l'utilisation ou l'entretien des produits.

Le Client est responsable des dommages causés au matériel loué pendant la durée de la location. Le Client doit souscrire une assurance couvrant le matériel pris en location et informer Dinettes de l'existence d'une telle couverture d'assurance.

Les exclusions, limites et autres franchises du contrat d'assurance ne sont pas opposables à Dinettes, le Client restant redevable de l'intégralité du préjudice subi. Le Client devra fournir chaque année à Dinettes une attestation d'assurance en cours de validité.

10. RESTITUTION DU MATÉRIEL

À l'expiration du contrat de location éventuellement prorogé d'un commun accord, le Client est tenu de rendre le(s) produits loués en bon état, compte tenu de l'usure normale inhérente à la durée de l'emploi et nettoyé. À défaut, les prestations de remise en état seront facturées au Client.

Le matériel est restitué, sauf accord contraire des parties, par enlèvement de Dinettes, le Client aura préalablement démonté le(s) produit(s) loué(s) conformément aux instructions de Dinettes.

Un bon de retour de matériel sera établi par Dinettes. Il y est indiqué notamment :

- le jour et l'heure de restitution,
- les réserves jugées nécessaires concernant particulièrement l'état du matériel rendu.

Le bon de retour signé par le transporteur fait foi du retour, de sa date et de son heure et des réserves éventuelles. Dinettes bénéficie d'un délai d'une semaine pour notifier au Client les réserves sur l'état du matériel restitué.

À défaut d'accord amiable sur les réserves, il en est pris acte par inscription sur le bon. Il est alors fait appel à l'arbitrage d'une personnalité désignée d'un commun accord entre les parties. À défaut de pouvoir nommer cette personne, Dinettes est en droit de faire appel à un expert désigné par le juge de référés ou à un huissier.

Lors de la reprise du/des produits(s) par Dinettes, le Client reste tenu à toutes les obligations découlant du contrat jusqu'à la récupération du matériel, matérialisé par le bon de retour.

En cas de non-restitution de tout ou partie du/des produits(s), et huit jours après mise en demeure demeurée infructueuse, le matériel non retourné sera facturé à sa valeur neuve, selon le tarif en vigueur à la date de la non-restitution.

11. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures émises par Dinettes sont facturées en euros. Le Client devra verser une première avance correspondant au premier mois de loyer dans les huit (8) jours à compter de l'acceptation par Dinettes de la Commande.

Selon la durée d'immobilisation du matériel et conformément au tarif en vigueur, la facture du solde total de la location sera établie soit à la prise en charge des matériels, soit à leur retour après contrôle.

Pour les locations « longue durée », faisant l'objet de conditions particulières, le paiement du loyer s'entend au 1^{er} de chaque mois, par prélèvement automatique ou autre mode de paiement convenu entre les Parties.

En cas de retard de paiement d'une mensualité, le non-paiement d'une seule échéance entraîne, à l'expiration d'un délai de huit jours à compter de l'envoi d'une lettre

recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, la reprise immédiate du matériel loué, tous frais de restitution restant à la charge du Client.

En cas de non-paiement du loyer à l'échéance et de la non-restitution du matériel au terme convenu, la totalité des sommes dues par le Client à Dinettes devient immédiatement exigible et toutes les conditions particulières consenties sont annulées de plein droit même en cas de poursuite de l'activité. Tout défaut de paiement à la date d'échéance autorisera en outre Dinettes à facturer des intérêts à un taux égal au taux de référence en vigueur majoré de 5 % sur les factures impayées de la date d'échéance à la date effective de paiement ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement selon les modalités prévues par les dispositions applicables du Code de Commerce.

Tous les paiements devront être réalisés sans aucune déduction ni ajournement relatif à un litige ou une réclamation quelconque ou relatif à une taxe imposée par ou sous l'autorité d'un Etat ou d'une autorité publique.

12. RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Il est convenu que la propriété des produits reste sous l'entière propriété Dinettes pendant la durée totale de la location.

Le Client s'engage à informer la Dinettes de tout fait de nature à compromettre le droit de propriété de Dinettes sur les produits. Le Client sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur les produits vendus par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente. Il devra, dès qu'il en aura eu connaissance, en aviser Dinettes pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts.

Le Client s'interdit en outre de céder, donner en gage ou en nantissement, de sous-louer, de prêter le matériel loué ou d'en disposer de quelque manière que ce soit, sans l'accord écrit préalable de Dinettes.

13. RÉSILIATION

En cas d'inobservation des présentes conditions par le Client, la location à durée déterminée est résiliée de plein droit, si bon semble à Dinettes, aux torts et griefs du Client. Cette résiliation interviendra à l'expiration d'un délai de huit jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de non-présentation ou de non-restitution du matériel, en fin ou en cours de Contrat, Dinettes pourra facturer le prix des produits conformément à l'article 10 des présentes Conditions et/ou assigner le Client devant le juge des référés du lieu de situation du matériel afin de voir ordonnée la restitution immédiate du matériel loué.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La marque Dinettes, ainsi que l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés aux produits fabriqués par Dinettes tels que, sans que cette liste soit limitative, les brevets, dessins et modèles, secrets de fabrique, illustrations, images, sons et logos demeurent la

propriété exclusive de Dinettes ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle concerné.

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation sur quelque support que ce soit sans accord exprès, écrit et préalable de Dinettes est strictement interdite. En particulier, le Client s'interdit toute reproduction, réédition, citation, copie servile ou autre des produits, emballages et marques dont il s'agit sans l'accord exprès, écrit et préalable de Dinettes.

16. DONNÉES PERSONNELLES

Dinettes peut être amené à collecter des données personnelles appartenant au Client.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles en contactant Dinettes à l'adresse : 155 Boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris

Article 16. Lutte anti-fraude

Dans le cadre de la lutte anti-fraude, Dinettes pourra procéder à des vérifications automatiques sur les éléments fournis, tels que les coordonnées de facturation, de livraison et bancaires.

17. COMMUNICATION

Le Client autorise Dinettes à communiquer sur la prestation réalisée pour promouvoir son offre de produits et services.

18. RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation, le Client peut contacter le Service Clients Dinettes

- Soit par téléphone : 0171936502

- Soit par courrier à l'adresse suivante :

155 Boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris

- Soit par e-mail à l'adresse suivante :

contact@dinettes.fr

19. LITIGES – LOI APPLICABLE

Les présentes CGL et plus généralement les rapports contractuels entre Dinettes et le Client sont soumis à la loi française.

En cas de litige relatif aux présentes CGL et/ou à l'existence, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat conclu entre Dinettes et le Client, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire.

Il est précisé que la tentative préalable de solution amiable n'interrompt en aucun cas la période légale de garantie.